



**OBJET** : Projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2025

**2025 DFA 26**

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

À l'issue des délibérations 2024 DFA 70-1 et 70-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 17, 18, 19, et 20 décembre 2024 et de la délibération 2025 DFA 9 adoptée lors du Conseil de Paris des 11, 12 et 13 février 2025, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2025 ont été établies :

- pour le budget d'investissement,
  - ✓ à 8 039,9 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution au 27 janvier 2025) ;
  - ✓ à 2 394,9 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes ;
- pour le budget de fonctionnement, à 9 905,7 M€ en dépenses et en recettes.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement à
  - ✓ 7 492,0 M€ pour les autorisations de programme. Ce chiffre tient compte des inscriptions nouvelles proposées dans le présent budget supplémentaire (2,3 M€), des mandatements intervenus depuis la décision modificative n°1 (DM1) et des AP terminées constatées au compte administratif (CA) ;
  - ✓ 2 547,2 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes ;
- le budget de fonctionnement à 10 300,6 M€, en dépenses et en recettes.

Ce budget supplémentaire (BS) intègre les résultats du compte administratif 2024.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘  
⌘ ⌘ ⌘  
⌘

# SOMMAIRE

<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE – PRESENTATION GENERALE .....</b>	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DU BS 2025 .....	
SOUS-TITRE I – L’EQUILIBRE GENERAL DU BS 2025 .....	
SOUS-TITRE II – L’EVOLUTION DES GRANDS POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
<b>2<sup>EME</sup> PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....</b>	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....	
SOUS-TITRE I – AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....	
SOUS-TITRE II – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS .....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPERATIONS REELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPERATIONS D’ORDRE.....	
<b>3<sup>EME</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....</b>	
TITRE I – LES RECETTES .....	
TITRE II – LES DEPENSES.....	

# 1<sup>ère</sup> partie : PRESENTATION GENERALE

## **Précision méthodologique :**

Les budgets présentés dans cette partie sont exprimés en crédits de paiement réels et n'incluent pas :

- les crédits pour ordre, correspondant à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ;
- les crédits réels correspondants à des opérations équilibrées en dépenses et recettes, également neutralisés en analyse financière.

Ces inscriptions équilibrées sont décrites dans les parties 2 (pour l'investissement) et 3 (pour le fonctionnement) du présent rapport.

## **TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2025**

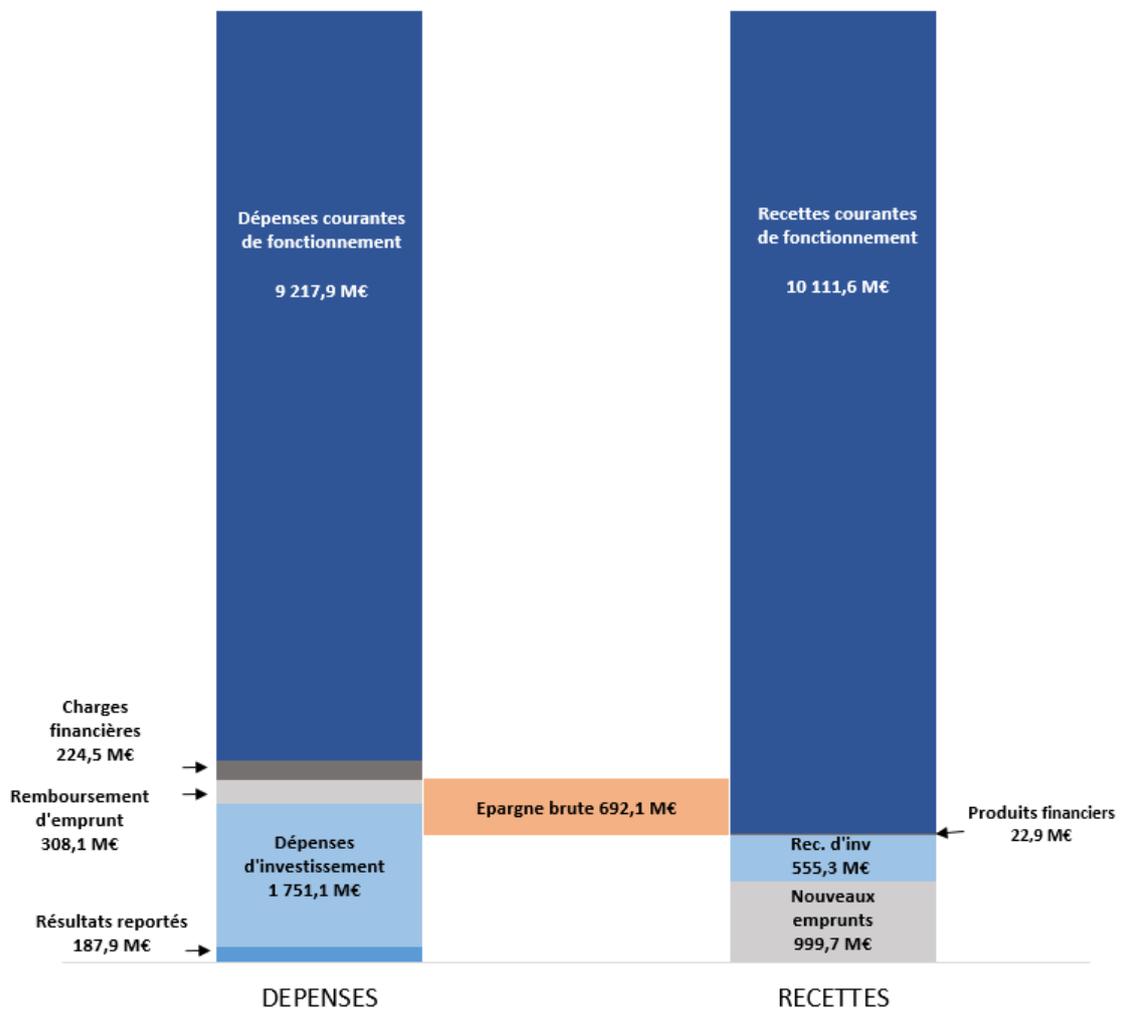
### **Sous-titre I – L'équilibre général du BS 2025**

Le présent projet de budget supplémentaire (BS) 2025 vise à ajuster les crédits votés pour tenir compte des résultats constatés au compte administratif 2024 et de l'exécution prévisionnelle 2025 sur les postes décrits ci-après. Il prévoit également des inscriptions techniques.

Ainsi, ce projet prévoit la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, soit 120,7 M€ en dépenses. En outre, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 172,8 M€, dont 175,0 M€ au titre des dépenses de péréquation et des reversements de fiscalité, et en baisse de 2,2 M€ au titre des dépenses de gestion. Les recettes de fonctionnement augmentent de 295,0 M€. L'épargne brute progresse de 122,2 M€.

Les recettes d'investissement augmentent de 98,4 M€ et les dépenses d'investissement de 32,7 M€. Compte tenu de ces inscriptions, de la reprise du résultat reporté en investissement, soit 67,2 M€ en dépenses, et d'une stabilité de l'autofinancement volontaire, l'autorisation d'emprunt demeure inchangée.

## Equilibre consolidé après projet de BS 2025



## Sous-titre II – L'évolution des grands postes de dépenses et de recettes

### ▪ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 295,0 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2025. Cette évolution correspond à l'augmentation des recettes de gestion (+231,1 M€), des recettes attendues au titre de la fiscalité et des dotations (+54,9 M€) ainsi que des produits financiers perçus par la Ville (+8,9 M€).

### ▪ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 172,8 M€ par rapport aux crédits votés au budget primitif (BP).

Cette variation s'explique principalement par la hausse des dépenses de péréquation qui s'imposent à la Ville après l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025 (+175,0 M€) : 100,2 M€ sont notamment inscrits au titre du dispositif de lissage conjoncturel (Dilico) des recettes fiscales instauré par l'article 186 sur lequel la Ville est prélevée à la fois en tant que commune et que département, et 83,2 M€ pour le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

*A contrario*, les dépenses de gestion sont en baisse de 2,2 M€ en incluant la réinscription des restes à réaliser (RAR) (17,9 M€).

Des économies sont mises en œuvre sur les dépenses de fonctionnement de l'administration parisienne, pour un montant de 19,2 M€.

Le montant des crédits de masse salariale est inchangé, le présent BS procédant uniquement à des mouvements de crédits entre chapitres.

Ces ajustements permettent de stabiliser le niveau d'autofinancement prévu au BP 2025. L'épargne brute quant à elle progresse de 122,2 M€.

La ventilation par chapitres des restes à réaliser est décrite dans le tableau suivant :

Chapitre fonctionnel	Montant (M€)
930 - Services généraux	5,2
931 - Sécurité	0,4
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2,1
933 - Culture, vie sociale, sports et loisirs	2,4
934 - Santé et action sociale	2,8
935 - Aménagement des territoires et habitat	2,1
936 - Action économique	0,1
937 - Environnement	1,5
938 - Transports	1,4
<b>Total</b>	<b>17,9</b>

- **Les dépenses d'investissement**

**Les inscriptions nouvelles en dépenses d'investissement s'élèvent à 32,7 M€.** Ce montant inclut 17,2 M€ de RAR.

La ventilation par chapitres des restes à réaliser est décrite dans le tableau suivant :

<b>Chapitre fonctionnel</b>	<b>Montants (M€)</b>
900 - Services généraux	4,1
901 - Sécurité	1,0
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1,7
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5,0
904 - Santé et action sociale	1,2
905 - Aménagement des territoires et habitat	2,5
906 - Action économique	0,1
907 - Environnement	1,2
908 - Transports	0,2
923 - Dettes et autres opérations financières	0,2
<b>Total</b>	<b>17,2</b>

- **Les recettes d'investissement**

**Les recettes opérationnelles d'investissement augmentent de 98,4 M€.** L'autorisation d'emprunt demeure stable.

L'ensemble de ces inscriptions est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.

## **TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE**

La présentation ci-après retrace les principaux mouvements du budget supplémentaire, répartis sur les différentes fonctions telles que définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

- **Sécurité**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction augmentent de 7,7 M€.** Cette variation inclut un ajustement des crédits de masse salariale (+9,7 M€). En sens inverse, 2,4 M€ sont désinscrits pour tenir compte des économies réalisées par la Ville, en particulier sur les dépenses de gardiennage. 0,4 M€ de RAR sont également inscrits sur cette fonction.

**Les recettes de fonctionnement sont majorées de 2,0 M€.** Cette hausse correspond à la hausse attendue du produit des amendes administratives instaurées dans le cadre de la lutte contre les incivilités.

**Les dépenses d'investissement demeurent stables,** mais intègrent une diminution des crédits nécessaire à la préfecture de Police (-1,0 M€) et l'inscription des RAR (+1,0 M€).

## ▪ Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction augmentent de 6,0 M€** principalement en raison de l'ajustement des crédits de masse salariale (+4,3 M€) et de l'inscription de 2,1 M€ de RAR. En sens inverse, les économies de gestion réalisées par la Ville permettent de désinscrire 0,4 M€.

**Les recettes de fonctionnement sont majorées de 10,0 M€.** Les participations de la Caisse d'allocations familiales (CAF) au financement de l'accueil des enfants sur les temps périscolaires sont en effet prévues à la hausse.

**Les dépenses d'investissement sont ajustées de +11,1 M€.** Cette hausse intègre principalement l'inscription des RAR (1,7 M€), une augmentation des crédits dédiés aux établissements du premier et du second degrés (+11,6 M€), l'inscription de 0,4 M€ pour la rénovation de l'école Duperré, 0,4 M€ pour l'école du Breuil (montant équilibré par une recette équivalente) et un mouvement technique entre chapitres (+3,0 M€).

**Les recettes d'investissement sont majorées de 0,4 M€** au titre du remboursement des travaux réalisés pour le compte de l'école du Breuil.

## ▪ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction diminuent de 9,4 M€**, correspondant principalement à un ajustement des crédits de masse salariale (-7,6 M€), à la mise en œuvre d'économies en gestion (3,6 M€), notamment en raison du décalage des travaux des Catacombes de Paris, et à un mouvement technique entre chapitres (-1,5 M€). 2,4 M€ sont inscrits au titre des RAR, ainsi que 0,5 M€ pour financer le Festival des Places et 0,3 M€ pour la réinstallation du service des archives sinistré par un incendie en 2024.

**Les recettes de fonctionnement sont majorées de 12,1 M€** correspondant à des indus que la Ville doit recouvrer au titre des dispositifs de soutien aux centres d'animation et aux piscines en gestion externalisée déployés pendant la crise sanitaire (5,0 M€), à des participations de la CAF pour l'accueil des enfants en centres de loisirs (4,5 M€) et à la contribution des recettes liées à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (2,5 M€).

**Les dépenses d'investissement sont augmentées de 45,4 M€.** Cette hausse résulte notamment :

- d'un abondement de 25,0 M€ de crédits dédiés aux équipements sportifs hors Jeux olympiques et paralympiques, dont 11,6 M€ pour la construction et l'entretien des salles de sport et gymnases, 7,4 M€ pour la construction et la rénovation de piscines, dont la piscine de la rue Belliard (18<sup>e</sup> arrondissement), et 6,0 M€ pour les baignades en Seine ;
- d'une inscription de 7,5 M€ pour le paiement de soldes d'opérations relatives aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, plus que compensée par l'inscription en recettes du solde de participation Solideo à percevoir par la Ville de Paris ;
- de l'inscription des RAR pour 5,0 M€ ;
- d'un abondement de 4,5 M€ au titre des travaux dans les mairies d'arrondissement, dont 4,0 M€ pour les dépenses d'entretien localisées et 0,5 M€ pour les premières dépenses engendrées par l'incendie de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement ;
- de l'inscription de 2,0 M€ de crédits au titre des affaires culturelles, dont 1,5 M€ pour les bibliothèques et médiathèques et 0,5 M€ pour le patrimoine culturel ;

- d'un abondement de 1,8 M€ pour la restauration de la fontaine Saint-Michel (6<sup>e</sup> arrondissement).

**Les recettes d'investissement augmentent de 20,5 M€**, dont 16,5 M€ au titre de la contribution de la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) et 4,0 M€ liés à la restauration de la fontaine Saint-Michel (6<sup>e</sup> arrondissement).

- **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction augmentent de 4,4 M€**. 2,8 M€ sont inscrits au titre des RAR. Les crédits de masse salariale sont ajustés à la baisse de 8,7 M€. Les dépenses de gestion hors RAR sont en hausse de 10,4 M€, dont 5,1 M€ au titre des prestations versées par le centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), 5,0 M€ au titre de l'aide sociale à l'enfance, 2,5 M€ au titre de l'aide aux personnes en difficulté et 0,7 M€ au titre d'un mouvement technique entre chapitres. Elles incluent des économies en gestion qui permettent de financer une partie des besoins sur cette fonction.

**Les recettes de fonctionnement sont majorées de 42,0 M€** correspondant à la participation de la CAF pour l'accueil des jeunes enfants (17,0 M€), à la dotation de la CNSA au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (10,0 M€), aux participations des bénéficiaires des crèches gérées en régie par la Ville (8,0 M€) et au remboursement dû par l'État à la Ville au titre des frais exposés en matière d'hébergement d'urgence, qui relève de la compétence étatique (7,0 M€).

**Les dépenses d'investissement augmentent de 9,4 M€**. Ce montant résulte :

- d'une hausse des crédits consacrés à l'entretien et à la restructuration des crèches (4,7 M€) ;
- d'un mouvement technique entre chapitres à hauteur de +2,6 M€ ;
- de l'inscription des RAR (1,2 M€) ;
- d'un abondement de 0,9 M€ au titre des dépenses de solidarité, notamment pour l'hébergement d'urgence et la Maison des réfugiés (19<sup>e</sup> arrondissement).

- **Aménagement des territoires et habitat**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont en hausse de 3,4 M€**. 2,1 M€ de RAR sont inscrits ainsi qu'un ajustement des crédits de masse salariale pour -0,8 M€, des transferts depuis les états spéciaux d'arrondissement pour +0,8 M€ et un mouvement technique entre chapitres pour +0,7 M€. Les économies de gestion mises en œuvre par la Ville permettent de désinscrire une partie des crédits mis en réserve en début d'exercice sur cette fonction (3,5 M€). En sens inverse, 3,9 M€ de dépenses supplémentaires sont prises en compte notamment au titre de l'éclairage public (+1,9 M€) et de la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) (+1,8 M€).

**Les recettes de fonctionnement sont majorées de 151,2 M€**. 150,0 M€ sont inscrits au titre des excédents des opérations d'aménagement de Clichy-Batignolles et Paul Bourget. 1,2 M€ est également inscrit au titre du financement du service public de rénovation de l'habitat (SPRH) par l'Anah.

**Les dépenses d'investissement diminuent de 13,2 M€, résultant notamment :**

- d'une augmentation de 17,7 M€ des crédits consacrés aux espaces verts, parcs et jardins, dont 5,2 M€ pour la végétalisation des quartiers, 3,6 M€ pour le programme 30 hectares (notamment dans les bois), 3,0 M€ pour le programme 170 000 arbres et les replantations d'arbres, et 1,2 M€ pour des aménagements végétalisés au sein de la ZAC porte de Vincennes (12<sup>e</sup> arrondissement) ;
- d'un abondement de 16,0 M€ pour les opérations d'aménagement de l'espace public, dont 9,8 M€ au titre de l'entretien de l'éclairage public, 4,0 M€ pour les rues aux écoles et 2,0 M€ pour les forêts urbaines ;
- d'un mouvement technique entre chapitres à hauteur de +7,8 M€ ;
- de l'inscription de 2,5 M€ au titre des restes à réaliser ;
- de la désinscription de 50,0 M€ de crédits sur le compte foncier logement au profit d'une mobilisation accrue du foncier appartenant déjà à la Ville.

**Les recettes d'investissement sont augmentées de 24,2 M€** correspondant à une participation au coût des équipements de la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement) pour 23,6 M€ et aux pénalités au titre du démontage du Grand Palais éphémère pour 0,6 M€.

▪ **Action économique**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction augmentent de 4,2 M€, résultant :**

- d'un mouvement technique entre chapitres (+3,2 M€) ;
- de l'ajustement des crédits de masse salariale (+2,3 M€) ;
- de l'inscription de 0,1 M€ au titre des RAR ;
- en sens inverse, de la désinscription de 1,5 M€ de crédits compte tenu des efforts de gestion et des mesures d'économies déployées par la Ville.

**Les recettes de fonctionnement sont majorées de 4,1 M€** au titre de la clôture des opérations de « Vital'Quartier 2 ».

**Les dépenses d'investissement sont diminuées de 7,7 M€** sous l'effet principalement d'un mouvement technique entre chapitres.

▪ **Environnement**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction diminuent de 17,7 M€.** Cette variation inclut notamment la désinscription de 10,0 M€ au titre de la contribution au Sycotom pour ajuster les crédits à la prévision d'exécution (baisse des tonnages et amélioration du tri sélectif), ainsi que de 4,9 M€ de crédits mis en réserve en début d'exercice compte tenu des économies de gestion mises en œuvre par la Ville, notamment concernant les fluides. S'y ajoute un ajustement des crédits de masse salariale pour 7,6 M€. En sens inverse, 3,3 M€ de dépenses nouvelles sont inscrites, dont 2,8 M€ dans le cadre de la remise en concurrence de la concession du réseau de chaleur urbaine. Les RAR s'élèvent à 1,5 M€.

**Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,2 M€** au titre des reversements du Sycotom.

**Les dépenses d'investissement augmentent de 11,7 M€, incluant :**

- +5,0 M€ au titre de la collecte des déchets et de la propreté, dont 2,6 M€ pour l'acquisition de véhicules techniques et 2,4 M€ pour la création ou le réaménagement de garages et ateliers ;
- un mouvement technique entre chapitres à hauteur de +2,5 M€ ;
- 2,0 M€ pour la densification du réseau de chaleur urbaine (montant équilibré par une inscription équivalente en recette) ;
- l'inscription des RAR pour 1,2 M€ ;
- +1,0 M€ au titre du contrat de performance énergétique des collèges.

**Les recettes d'investissement sont en hausse de 2,0 M€** au titre de subventions perçues pour la densification du réseau de chaleur urbaine.

▪ **Transports**

**Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont réhaussées de 7,8 M€, dont :**

- 4,2 M€ au titre de la contribution de la Ville de Paris au paiement de l'indemnisation de la SAS Autolib ;
- 3,0 M€ au titre du remboursement du forfait Imagine R pour les collégiens et les lycéens ;
- 1,4 M€ au titre des RAR ;
- 0,5 M€ au titre de l'ajustement de la contribution à IDFM ;
- 0,4 M€ au titre des fourrières ;
- -0,7 M€ au titre de l'ajustement des crédits de masse salariale ;
- -1,0 M€ au titre des économies réalisées en gestion par la Ville.

**Les dépenses d'investissement augmentent de 20,5 M€.** Ce montant inclut notamment 11,0 M€ pour les aménagements cyclables dans le cadre du plan vélo, 3,0 M€ pour le réaménagement des alentours de la gare du Nord, 3,0 M€ pour l'entretien du patrimoine de voirie, 1,3 M€ au titre des canaux, 1,0 M€ pour l'entretien des ponts de Paris, ainsi que 0,2 M€ au titre des RAR.

▪ **Services généraux (dont gestion des fonds européens)**

- Les opérations non ventilées

**Les dépenses de fonctionnement au titre des opérations non ventilées augmentent de 175,1 M€.** Cette variation s'explique principalement par l'inscription de dépenses supplémentaires qui s'imposent à la Ville en application des dispositions de la loi de finances pour 2025, soit 100,2 M€ au titre du dispositif de lissage conjoncturel (Dilico) des recettes fiscales des collectivités et 83,2 M€ au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). 10,7 M€ sont inscrits au titre du reversement à la métropole du Grand Paris des deux tiers du dynamisme de la cotisation foncière des entreprises (CFE). En sens inverse, les restitutions de fiscalité sont ajustées de -10,5 M€ et les dépenses relatives au fonds de péréquation des droits de mutation à titres onéreux de -8,6 M€.

**Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 63,9 M€.**

Ce montant correspond principalement à la hausse du produit attendu au titre des droits de mutation à titre onéreux (+63,0 M€) en raison de la majoration de 0,5 point du taux de la taxe

départementale de publicité foncière adoptée par le Conseil de Paris de février 2025. Les prévisions de recettes au titre de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et de la taxe sur les cercles de jeux sont revues à la hausse respectivement de 8,0 M€ et de 4,0 M€. Enfin, 8,9 M€ sont inscrits au titre des dividendes. En sens inverse, la loi de finances pour 2025 a gelé le montant des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) reversées aux collectivités territoriales en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Contrairement aux engagements votés par le Parlement lors des années précédentes, pour la Ville de Paris, cette disposition a pour conséquence une diminution de 49,9 M€ des recettes attendues.

Par ailleurs, le report du transfert de la CFE à la métropole du Grand Paris implique l'inscription au présent budget supplémentaire du produit attendu au titre de cet impôt (377,1 M€) et, en sens inverse, le rebasage de l'attribution de compensation à verser par la MGP (-388,7 M€). En raison de ce report, les compensations attendues de l'État au titre des exonérations de fiscalité augmentent également de 41,4 M€.

**Les dépenses d'investissement diminuent de 36,9 M€, incluant :**

- un ajustement du rythme de capitalisation des SEM et opérateurs de la Ville (-34,0 M€) ;
- des mouvements techniques entre chapitres ;
- l'inscription des RAR pour 0,2 M€.

**Les recettes d'investissement sont majorées de 51,3 M€,** dont 40,2 M€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Le montant attendu au titre des cessions foncières est porté à 100,0 M€ (+11,1 M€).

- Les opérations ventilées

**Les dépenses de fonctionnement au titre des services généraux diminuent de 8,6 M€.** En effet, les économies de gestion mises en œuvre par la Ville permettent de désinscrire 14,1 M€ sur cette fonction, dont 7,3 M€ au titre des états spéciaux d'arrondissement (transferts inclus) et 6,7 M€ sur les crédits mis en réserve en début d'exercice. Les crédits de masse salariale sont ajustés de +9,1 M€. 5,2 M€ sont inscrits au titre des RAR. En sens inverse, il est procédé à un mouvement technique entre chapitres de -8,7 M€.

**Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 8,5 M€** au titre des redevances à verser par les concessionnaires de la Ville, principalement pour la concession de mobiliers urbains d'information.

**Les dépenses d'investissement diminuent de 7,5 M€.** Ce montant tient compte de l'inscription des restes à réaliser (4,1 M€). En sens inverse, les crédits devenus sans emploi sur la dotation d'investissement des états spéciaux d'arrondissement sont désinscrits (-2,5 M€) et il est procédé à un mouvement technique entre chapitres.

## 2<sup>ème</sup> partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget primitif adopté lors du Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 et de la DM1 adoptée lors du Conseil de Paris des 11, 12 et 13 février 2025, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2025 ont été établies :

- à 8 039,9 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution au 27 janvier 2025) ;
- à 2 394,9 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

À l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 2,3 M€ pour les autorisations de programme ;
- 152,3 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues, non neutralisées).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires à :

- 7 492,0 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des mandatements intervenus depuis la DM1 ainsi que des AP terminées constatées au compte administratif) ;
- 2 547,2 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

### Mouvements intervenus postérieurement à la DM1

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative sur les autorisations de programme. Ces virements sont sans incidence sur l'exécution des dépenses et des recettes et sur la situation des autorisations de programme.

### Concernant les autorisations de programme

Fonction	Total des mouvements intervenus depuis la DM1
Services généraux – Dépenses imprévues	-715 500 €
Sécurité	+700 000 €
Santé, action sociale et RSA	+15 500 €
<b>Total général</b>	<b>0,00 €</b>

Ce montant traduit deux mouvements vers les fonctions « Sécurité » et « Action sociale » au titre d'un besoin urgent d'engager des travaux de démolition d'un immeuble en péril pour 0,7 M€ et de la signature du bail emphytéotique pour l'école des métiers de la petite enfance pour le solde.

## TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

### Sous-titre I – Ajustement des autorisations de programme

#### A/ En dépenses

Le présent projet de BS soumet au Conseil de Paris des ajustements en AP à hauteur de +2,3 M€ en dépenses.

Chapitre fonctionnel	Montant des ajustements BS
900 - Services généraux	6,1 M€
901 - Sécurité	-1,2 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	16,8 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10,8 M€
904 - Santé et action sociale	0,7 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	-25,4 M€
906 - Actions économique	2,2 M€
907 - Environnement	-10,3 M€
908 - Transports	0,8 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	1,8 M€
<b>Total</b>	<b>2,3 M€</b>

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... 16,8 M€

13,0 M€ sont individualisés pour la restructuration du groupe scolaire Maurice Rouvier (14<sup>e</sup> arrondissement) à partir de l'AP « Rénovation énergétique des crèches et des écoles » (fonction « Environnement »). 2,0 M€ sont ouverts pour la réalisation d'une cour oasis dans la cité mixte François Villon (14<sup>e</sup> arrondissement), 0,7 M€ pour réaliser des travaux dans les écoles d'art, 0,6 M€ pour financer les travaux de la cuisine centrale de Paris centre et 0,6 M€ pour les travaux de dépollution de l'école Belzunce (10<sup>e</sup> arrondissement).

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... 10,8 M€

3,6 M€ sont ouverts pour poursuivre les travaux de reconstruction du centre Paris Anim' Mercœur (11<sup>e</sup> arrondissement), 3,1 M€ pour les baignades en Seine et les baignades estivales, et 0,5 M€ au titre du Monument des champions, s'inscrivant dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

2,1 M€ sont notamment inscrits pour permettre la réalisation de projets de rénovation des édifices culturels soutenus par du mécénat, 0,5 M€ pour les travaux dans les ateliers de conservation et de restauration d'Ivry, 0,4 M€ pour les travaux de consolidation de la façade de l'église Saint-Anne de la Buttes-aux-Cailles (13<sup>e</sup> arrondissement), 0,3 M€ pour l'entretien des bibliothèques patrimoniales et 0,3 M€ pour des soldes d'opérations de travaux réalisés pour le compte de Paris Musées.

0,5 M€ est ouvert pour financer les premières dépenses induites par l'incendie de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement survenu en début d'année. En sens inverse, 0,8 M€ est désinscrit au titre des travaux dans les mairies correspondant à une bascule vers le budget de fonctionnement.

SERVICES GENERAUX ET OPERATIONS NON VENTILEES..... 7,9 M€

5,0 M€ sont ouverts pour financer des projets informatiques, auxquels s'ajoute 0,6 M€ de dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique basculé depuis le budget de fonctionnement.

2,5 M€ sont rétablis au titre du budget participatif à la suite d'une erreur matérielle en DM1.

2,2 M€ sont transférés depuis la fonction « Aménagement des territoires et habitat » au titre d'un mouvement technique entre chapitres interne aux comptes fonciers.

0,2 M€ est ouvert pour le renouvellement de matériel électoral.

Le montant à engager au titre des participations aux équipements publics dans la ZAC Saint-Vincent de Paul est diminué de 0,4 M€.

La dotation d'investissement versée aux mairies d'arrondissement est diminuée de 2,5 M€.

ACTION ECONOMIQUE ..... 2,2 M€

0,7 M€ est proposé pour l'entretien des marchés de quartier, 0,7 M€ au titre du marché aux puces de la porte de Montreuil (20<sup>e</sup> arrondissement), 0,5 M€ au titre du dispositif « Emergences » et 0,2 M€ pour le développement de lieux de production locaux dans le cadre du programme « Fabriquer à Paris ».

TRANSPORTS .....0,8 M€

Une inscription de 1,5 M€ est proposée pour les gares routières en vue de permettre le désengorgement de la gare de Bercy (12<sup>e</sup> arrondissement). En sens inverse, 0,7 M€ est transféré vers d'autres fonctions dans le cadre de la programmation des investissements d'intérêt local.

SANTE ET ACTION SOCIALE.....0,7 M€

0,3 M€ est ouvert pour financer les études de mise en accessibilité de la ligne 6 du métro parisien, 0,3 M€ pour le déploiement de défibrillateurs dans les établissements d'accueil de la petite enfance, et 0,1 M€ pour poursuivre les travaux de la crèche collective rue de l'Université (7<sup>e</sup> arrondissement).

SECURITE ..... -1,2 M€

Au sein de la fonction sécurité, 4,2 M€ sont désinscrits au titre de la participation de la Ville à la section d'investissement du budget spécial de la préfecture de Police ; un abondement de 3,0 M€ est proposé au titre des investissements accompagnant la création de la police municipale parisienne.

ENVIRONNEMENT ..... -10,3 M€

2,0 M€ sont inscrits au titre de la densification du réseau de chaleur urbaine (montant équilibré par une inscription équivalente en recettes).

0,5 M€ est inscrit au titre de la propreté, de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets, dont 0,3 M€ afin de finaliser l'opération de relogement de services sur le site Mazas (12<sup>e</sup> arrondissement) et 0,1 M€ pour la création d'un atelier de propreté au sein de la ZAC Saint-Vincent de Paul (14<sup>e</sup> arrondissement).

0,3 M€ est prévu pour l'achat d'un bateau pour le projet d'éducation sur l'eau « Fluctuat ».

En sens inverse, 13,0 M€ sont transférés vers la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » au titre de l'opération de rénovation énergétique du groupe scolaire Maurice Rouvier (14<sup>e</sup> arrondissement).

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT .....-25,4 M€

23,0 M€ sont notamment ouverts pour le programme de travaux intégré au marché global de performance énergétique sur le réseau d'éclairage public, 4,0 M€ pour des écritures comptables neutralisées en analyse financière au titre des acquisitions avec échéancier, 3,6 M€ pour l'extension du parc Suzanne Lenglen (15<sup>e</sup> arrondissement), 0,7 M€ pour la remise en état des pelouses du Champ de Mars (7<sup>e</sup> arrondissement) à la suite du démontage du Grand Palais éphémère (montant équilibré par une recette) et 0,5 M€ au titre des investissements d'intérêt local, par transfert depuis la fonction « Transports ».

50,0 M€ sont désinscrits sur le compte foncier logement au profit d'une mobilisation accrue de foncier appartenant déjà à la Ville. 2,2 M€ sont transférés vers la fonction « Services généraux » dans le cadre d'un mouvement technique entre chapitres interne aux comptes fonciers.

## **B/ En recettes**

SERVICES GENERAUX.....58,5 M€

40,2 M€ sont inscrits au titre au titre du FCTVA, 11,1 M€ au titre des recettes de cessions foncières et 7,2 M€ au titre d'opérations comptables neutralisées.

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT .....24,2 M€

23,6 M€ sont inscrits au titre d'une participation au coût des équipements de la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement) et 0,6 M€ au titre des pénalités de retard pour le démontage du site du Grand Palais éphémère.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS .....20,5 M€

16,5 M€ sont ouverts au titre de la contribution de la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) et 4,0 M€ au titre de la restauration de la fontaine Saint-Michel (6<sup>e</sup> arrondissement).

ENVIRONNEMENT .....2,0 M€

2,0 M€ sont inscrits au titre de subventions perçues pour la densification du réseau de chaleur urbaine, en miroir de l'inscription en dépenses.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE .....0,4 M€

0,4 M€ est inscrit au titre du remboursement des travaux réalisés pour le compte de l'école du Breuil.

### **Sous-titre II – Situation des autorisations de programme en cours**

À l'issue de la DM1 adoptée en février 2025, le stock net a été établi à 8 039,9 M€ en tenant compte de l'exécution au 27 janvier 2025.

Avant le vote du budget supplémentaire 2025, le stock net s'élève à 7 489,7 M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au CA 2024, ainsi que de l'exécution 2024 au 14 mai 2025.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de BS impliquent une augmentation du stock net d'AP de 2,3 M€ en dépenses, ce qui le porte à 7 492,0 M€.

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction :

Fonction	Libellé	Stock net avant BS 2025	BS 2025	Stock net après BS 2025
0	Services généraux	1 138 222 002,49	7 878 675,53	1 146 100 678,02
1	Sécurité	31 322 949,90	- 1 158 000,00	30 164 949,90
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	618 328 652,80	16 801 289,00	635 129 941,80
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	802 654 863,93	10 762 000,00	813 416 863,93
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	290 611 332,11	715 000,00	291 326 332,11
5	Aménagement des territoires et habitat	3 816 898 860,26	- 25 425 000,00	3 791 473 860,26
6	Action économique	86 966 405,35	2 179 000,00	89 145 405,35
7	Environnement	349 136 305,92	- 10 260 000,00	338 876 305,92
8	Transports	355 548 840,66	800 000,00	356 348 840,66
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 489 690 213,42</b>	<b>2 292 964,53</b>	<b>7 491 983 177,95</b>

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel des crédits votés en AP. Le « stock net » représente le montant restant disponible pour liquider sur AP compte tenu des réalisations (mandaté pluriannuel).

## TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

Les inscriptions proposées en dépenses et en recettes pour un montant de 152,3 M€ au titre du présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>39,9 M€</b>	<b>94,5 M€</b>
900 - Services généraux	-7,5 M€	0,0 M€
901 - Sécurité	0,0 M€	0,0 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11,1 M€	0,4 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	45,4 M€	20,5 M€
904 - Santé et action sociale	9,4 M€	0,0 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	-6,0 M€	24,2 M€
906 - Actions économique	-7,7 M€	0,0 M€
907 - Environnement	11,7 M€	2,0 M€
908 - Transports	20,5 M€	0,0 M€
922 - Dotations et participations	0,0 M€	40,2 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	-36,9 M€	7,2 M€
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>45,2 M€</b>	<b>46,8 M€</b>
925 - Opérations patrimoniales	10,3 M€	10,3 M€
926 - Transfert entre sections	34,9 M€	36,5 M€
<b>Opérations budgétaires sans réalisation</b>	<b>67,2 M€</b>	<b>11,1 M€</b>
951 - Virements de la section de fonctionnement	0,0 M€	-0,1 M€
954 - Produit des cessions d'immobilisations	0,0 M€	11,1 M€
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	67,2 M€	0,0 M€
<b>Total</b>	<b>152,3 M€</b>	<b>152,3 M€</b>

En dépenses, l'inscription de 152,3 M€ inclut :

- 39,9 M€ de crédits réels, dont 32,7 M€ de crédits réels non neutralisés décrits dans la partie 1 du présent rapport et 7,2 M€ de crédits réels neutralisés décrits ci-après ;
- 112,4 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et autres inscriptions techniques) décrites ci-après.

En recettes, l'inscription de 152,3 M€ proposée au budget supplémentaire 2025 résulte des mouvements suivants :

- 94,5 M€ de crédits réels, dont 87,3 M€ de crédits réels non neutralisés décrits dans la partie 1 du présent rapport et 7,2 M€ de crédits réels neutralisés décrits ci-après ;
- 11,1 M€ de produits des cessions d'immobilisations ;
- 46,7 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et autres inscriptions techniques) décrites ci-après.

### ▪ Opérations d'ordre

10,3 M€ sont inscrits en dépenses et recettes au chapitre 925 « Opérations patrimoniales » pour la réintégration des frais d'études et d'insertion aux travaux ainsi que des avances versées sur marchés et des primes d'émission.

En dépenses, 34,9 M€ sont inscrits au chapitre 926 « Transfert entre sections » au titre de reprises de provisions. Cette dépense trouve son symétrique en recettes de fonctionnement.

En recettes, 36,5 M€ sont inscrits au chapitre 926 « Transfert entre sections » au titre des dotations aux provisions (32,5 M€) et aux amortissements (4,0 M€). Cette recette trouve son symétrique en dépenses de fonctionnement.

▪ **Autres inscriptions techniques**

Des inscriptions techniques sont réalisées dans le cadre du BS 2025 sur la section d'investissement :

- en recettes, ajustement de l'autofinancement (-0,1 M€) et neutralisation de l'inscription au titre des acquisitions avec échéanciers (-7,2 M€) ;
- en dépenses, reprise du résultat d'exécution reporté de la section d'investissement (67,2 M€) et neutralisation de l'inscription au titre des acquisitions avec échéanciers (-7,2 M€).

## 3<sup>ème</sup> partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du budget primitif (BP) 2025 adopté lors du Conseil de Paris des 17, 18, 19, et 20 décembre 2024, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2025 ont été établies à 9 905,7 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 394,9 M€ en recettes et en dépenses. Le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2024 est repris en dépenses pour 120,7 M€.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en fonctionnement à 10 300,6 M€ en recettes et en dépenses.

### Récapitulatif des mouvements intervenus postérieurement au BP 2025

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le budget primitif 2025 sur les crédits de paiement des différentes fonctions. Ces virements entre chapitres sont sans incidence sur l'exécution des dépenses et des recettes.

Fonction	Mouvements intervenus depuis le BP 2025
Services généraux	-800 000,00 €
Culture, vie sociale, sport et loisirs	800 000,00 €
Aménagement du territoire et habitat	-250 000,00 €
Transports	250 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>0,00 €</b>

Ces montants correspondent à un virement depuis la fonction « Services généraux » vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » à hauteur de 0,8 M€ et de la fonction « Aménagement du territoire et habitat » vers la fonction « Environnement » à hauteur de 0,3 M€.

## TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions proposées en recettes dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	Recettes
Chapitre fonctionnel	Variation BS 2025
930 - Services généraux	8,5 M€
931- Sécurité	2,0 M€
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	10,0 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	12,1 M€
934 - Santé et action sociale	32,0 M€
9343 - APA	10,0 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	151,2 M€
936 - Action économique	69,1 M€
937 - Environnement	1,2 M€
<b>Total crédits ventilés</b>	<b>296,1 M€</b>
940 - Impositions directes	-11,6 M€
941 - Autres impôts et taxes	25,1 M€
942 - Dotations et participations	41,4 M€
943 - Opérations financières	8,9 M€
<b>Total crédits non ventilés</b>	<b>63,9 M€</b>
<b>Total crédits réels</b>	<b>360,0 M€</b>
946 - Transferts entre les sections	34,9 M€
<b>Total crédits d'ordre</b>	<b>34,9 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>394,9 M€</b>

L'inscription de 394,9 M€ proposée au budget supplémentaire de 2025 résulte des mouvements suivants :

- 295,0 M€ de crédits réels décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 65,0 M€ de crédits équilibrés en dépenses et neutralisés en analyse financière correspondant à la part de la taxe de séjour reversée à IDFM ;
- 34,9 M€ de crédits pour ordre au titre de reprises de provisions. Cette recette trouve son symétrique en dépenses d'investissement.

## TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions proposées en dépenses dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Variation BS 2025		
	BS hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Variation BS totale
930 - Services généraux	-13,8 M€	5,2 M€	-8,6 M€
9305 - Gestion des fonds européens	-0,1 M€	0,0 M€	-0,1 M€
931- Sécurité	7,3 M€	0,4 M€	7,7 M€
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	4,0 M€	2,1 M€	6,0 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-11,8 M€	2,4 M€	-9,4 M€
934 - Santé et action sociale	10,2 M€	2,8 M€	12,9 M€
9343 - APA	0,6 M€	0,0 M€	0,6 M€
9344 - RSA	-9,1 M€	0,0 M€	-9,1 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	1,2 M€	2,1 M€	3,4 M€
936 - Action économique	69,1 M€	0,1 M€	69,2 M€
937 - Environnement	-19,2 M€	1,5 M€	-17,7 M€
938 - Transports	6,4 M€	1,4 M€	7,8 M€
<b>Total crédits ventilés</b>	<b>44,8 M€</b>	<b>17,9 M€</b>	<b>62,7 M€</b>
940 - Impositions directes	93,9 M€	0,0 M€	93,9 M€
941 - Autres impôts et taxes	81,1 M€	0,0 M€	81,1 M€
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
<b>Total crédits non ventilés</b>	<b>175,1 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>175,1 M€</b>
<b>Total crédits réels</b>	<b>219,9 M€</b>	<b>17,9 M€</b>	<b>237,8 M€</b>
946 - Transferts entre les sections	36,5 M€	0,0 M€	36,5 M€
953 - Virement à la section d'investissement	-0,1 M€	0,0 M€	-0,1 M€
<b>Total crédits d'ordre</b>	<b>36,4 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>36,4 M€</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	120,7 M€	0,0 M€	120,7 M€
<b>TOTAL</b>	<b>377,0 M€</b>	<b>17,9 M€</b>	<b>394,9 M€</b>

En dépenses, l'inscription de 394,9 M€ inclut :

- 120,7 M€ de résultat de fonctionnement reporté ;
- 172,8 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 65,0 M€ de crédits équilibrés en recettes et neutralisés en analyse financière correspondant à la part de la taxe de séjour reversée à IDFM ;
- 36,5 M€ de crédits pour ordre au titre des provisions (32,5 M€) et des dotations aux amortissements (4,0 M€). Cette dépense est équilibrée en recettes d'investissement.